



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE DE PERMIS
D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN LIEN AVEC LE
RÈGLEMENT NO 1182 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **1000 chemin des Hauts-Cantons**.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE la Municipalité a reçu la demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **1000 chemin des Hauts-Cantons**. Conformément au Règlement no 1182, une consultation écrite est en cours jusqu'à **13h le 11 novembre 2024**. Vous pouvez transmettre vos questions et commentaires à l'adresse dg@stratford.quebec ou au 165 avenue Centrale Nord.

Lien vers le site web :

<https://stratford.quebec/avis-publics/>

DONNÉ À STRATFORD
CE 28 IÈME JOUR D'OCTOBRE 2024

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier

Description du projet du 1000 chemin des Hauts-Cantons

Pertinence du projet en lien avec les objectifs et critères décrits au règlement 1182

Le projet de notre chalet est initialement un chalet familial et personnel que nous avons choisi d'offrir en premier lieu en location long terme durant les périodes où il n'est pas occupé par notre famille. Le projet est d'ailleurs de venir y habiter quelques mois par année à temps pleins d'ici 5 ans au moment de la retraite. Ainsi, nous recherchons en priorité une stabilité sur place afin de conserver la quiétude des lieux. La priorité demeurera sur des locations long termes durant les périodes achalandés (Été et Temps des fêtes) mais le permis CITQ nous permettrait d'offrir celui-ci à louer sur de plus courtes périodes lors des saisons plus tranquilles tout en demeurant conforme aux règlements de la ville.

Vu les travaux et le rachat du chemin des hauts cantons par la ville, il nous avait été informé lors des conseils de ville depuis 2018 qu'il serait possible de faire une demande de location court terme selon les critères décrits au règlement 1182. Comme nous n'aurons plus de servitude de passage sur le chemin des Haut-Cantons et que notre chalet se situe directement sur le bord de l'eau nous aimerions faire une demande officielle à la ville suivie d'une demande à la CITQ.

Capacité maximale autorisée (Hébergement)

11

Outils de promotion (sites, etc.)

www.chaletalouer.com

Animaux autorisés

Oui

Type de location (période de l'année, fréquence, durée, etc.)

La présente demande est pour de la location court terme. L'été et temps des fêtes, nous désirons prioriser des locations aux semaines (7 jours) ou au mois mais également offrir des locations de fin de semaine dans les périodes hors saison (printemps et automne).

Puisque le chalet est notre chalet familial, plusieurs périodes seront également conservées pour notre famille : exemple cette année (2024) nous avons conservé 5 semaines pour notre famille (fin juin et juillet entier) et louer 1 seul mois d'été soit le mois d'aout 2024.